



## Enseignant Contractuel d'anglais, LEA Asie-Pacifique

La Rochelle Université recrute un enseignant contractuel en : Langues Etrangères Appliquées (LEA) filière Asie-Pacifique.

Fondement juridique du recrutement :

Article L. 954-3 du code de l'éducation

### Conditions d'exercice :

Contrat à durée déterminée du 01/09/2026 au 31/08/2027, éventuellement renouvelable

Rémunération : environ 2 195 euros bruts mensuels

État du poste : susceptible d'être vacant

Condition de diplôme : Master 2 ou équivalent BAC+5, en rapport avec la discipline enseignée

Champ disciplinaire du diplôme : **Anglais : phonétique et phonologie** et d'autres cours de langue anglaise selon les besoins de la filière Asie-Pacifique.

Obligation de service : 384 heures d'enseignement (une proratisation des heures sera effectuée si le contrat est inférieur à 12 mois)

### Environnement de travail :

Le poste est à pourvoir au sein du Département de LEA (Anglais), filière Asie-Pacifique, La Rochelle Université. La licence LEA, mention "Asie-Pacifique", prépare à la maîtrise de l'anglais, à la découverte ou l'approfondissement d'une langue asiatique (chinois, coréen ou indonésien) et à l'étude des cultures et civilisations de la zone géographique Asie-Pacifique. Ce cursus offre en parallèle des connaissances solides (enseignées en français) et l'acquisition de compétences professionnelles dans les matières dites « d'application » (économie, management, droit, gestion, commerce international, relations internationales). Il permet d'acquérir les compétences linguistiques, culturelles et professionnelles nécessaires pour exercer dans des entreprises ayant des activités, clients ou fournisseurs au niveau international.

Lien vers le site web de la composante : <https://formations.univ-larochelle.fr/licence-lea>

### Profil recherché :

Enseignant.e titulaire au moins d'un Master 2 (section CNU 11), ayant une solide expérience de l'enseignement de l'anglais, si possible dans l'enseignement supérieur.

La personne recrutée aura pour mission principale :

- D'assurer des enseignements en **phonétique et phonologie anglaises** à tous les niveaux du cursus (licence LEA, parcours Asie-Pacifique).

- De contribuer au développement des **compétences orales** des étudiants et à la **didactique de la prononciation**.
- De participer à la réflexion collective sur les **parcours de formation linguistique** et la mise à jour des contenus pédagogiques.
- De s'impliquer dans la **vie du département** (réunions pédagogiques, encadrement d'étudiants, coordination de modules ou de parcours).
- D'assurer d'autres cours de langue anglaise selon les besoins du département.

### Missions :

Il/elle devra assurer les enseignements de **lexicologie et phonologie en multimédia : anglais Anglo-Pacifique** auprès de publics francophones ou plurilingues ainsi que d'autres cours de langue anglaise selon les besoins du département (par exemple, des cours de « Expression et communication » et/ou de « anglais de spécialités »).

Une expérience de l'enseignement supérieur, de l'encadrement pédagogique (stages et rapports) et de l'usage d'un laboratoire multimédia constituera un grand atout.

### Activités principales :

- Préparation, animation et évaluation des enseignements en phonétique, phonologie et d'autres cours.
- Encadrement de travaux dirigés et de projets étudiants.
- Participation à la conception de supports pédagogiques (ressources numériques, capsules audio, évaluations orales).
- Collaboration active avec les autres enseignants du département pour la cohérence des niveaux et des méthodes.

### Connaissances attendues :

- Connaissances solides en phonétique.
- Bonne maîtrise des **variétés de l'anglais** et de leurs aspects phonologiques.
- Familiarité avec les **principaux corpus et logiciels** d'enseignement en laboratoire multimédia.
- **L'équipement du laboratoire de langues** : "SANAKO Study 1200" équipé du logiciel "Tutor Version 9.0.3.0", couplé avec Moodle.
- Connaissance du système universitaire français et des formations en études anglophones LEA.

### Compétences attendues :

- Capacité à concevoir des **séquences pédagogiques adaptées au niveau licence**.
- Maîtrise des **outils numériques d'enseignement** et de phonétique.
- Excellente maîtrise de l'anglais oral et écrit (niveau C2) et bonne aisance en français.
- Aptitude à travailler en équipe, à s'impliquer dans des projets transversaux et à communiquer efficacement.

## Aptitudes requises :

- Rigueur méthodologique/académique et goût pour la pédagogie.
- Capacité d'adaptation à des publics de niveaux variés.
- Disponibilité et sens de l'organisation.

## Contact pour information sur la procédure de recrutement :

recrutement.enseignants@univ-lr.fr

## Contact pour information sur le poste à pourvoir :

Responsable d'anglais (filière Asie-Pacifique) : Peter Rawlingson : [peter.rawlingson@univ-lr.fr](mailto:peter.rawlingson@univ-lr.fr)

## Candidatures :

Chaque candidat.e doit constituer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie du diplôme correspondant au profil demandé

**Ce dossier est à déposer sur l'application DEMATEC dédiée à cet effet accessible en cliquant sur le lien figurant dans l'annonce mise en ligne sur le site web de La Rochelle Université (Référence du poste : EC ANGLAIS ASIE PHONETIQUE).**

**Date limite de candidature : mercredi 13 mai 2026, 16 h (heure de Paris)**

**Prise de fonctions souhaitée : 1<sup>er</sup> septembre 2026**

## Les obligations déontologiques de l'agent de la fonction publique

Les agents de la fonction publique exercent leurs fonctions dans le respect des obligations déontologiques : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, et laïcité.

### 1. Dignité, impartialité, intégrité et probité (Articles L. 121-1 et 2 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit adopter un comportement exemplaire, dans et hors du service. Il doit éviter tout conflit d'intérêts et signaler toute situation douteuse à son référent déontologue.

### 2. Neutralité et laïcité

L'agent de la fonction publique doit être neutre et ne pas manifester ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques dans l'exercice de ses fonctions.

➡ Concrètement : les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne peuvent pas porter de signes religieux visibles (comme le voile islamique, la kippa, une croix, le turban, etc.) pendant leurs heures de service ou lorsqu'ils sont en contact avec le public.

### 3. Obéissance hiérarchique (Article L. 121-10 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit exécuter les ordres de ses supérieurs sauf s'ils sont manifestement illégaux et de nature à compromettre un intérêt public.

### 4. Secret et discrétion professionnels (Articles L. 121-6 et 7 du code général de la fonction publique)

Interdiction de divulguer des informations confidentielles.

### 5. Obligation de réserve

Devoir de mesure dans l'expression publique, notamment sur les réseaux sociaux. L'agent de la fonction publique ne doit pas tenir de propos susceptibles de porter atteinte à la neutralité ou à la réputation du service public.

### 6. Loyauté et service

L'agent de la fonction publique doit être loyal envers l'administration, assidu et respecter la continuité du service public.

### 7. Sanctions en cas de manquement

Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites pénales en cas de manquement grave (ex : corruption ou atteinte à la neutralité).

### Textes de référence

- Code général de la fonction publique, articles L121-1 à L124-8.
- [Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et de médiation de La Rochelle Université](#)